

Séance du 27 Janvier 1949.

L'an mil neuf cent quarante-neuf et le vingt-sept Janvier, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Grand, Maire.

Etaient présents : Mr. Mr. Bathie, St. Blanquet J. Foo, Lazardelle, Soubieille, C^e Paul H. Bouche, Pujau L. Soumère, Truniot, Can. Caille D^r, Birabent, Barom B. Dufot, Lamolle.

Abstiens excusés : Mr. Mr. Orlacq T. Landine

Abstiens : Mr. Mr. Barthélémy Verdier, Lacoste F

En ouvrant la séance et après lecture du procès-verbal de la précédente réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents. —

Le Maire demande à son secrétaire de donner communication du Budget Primitif 1949 de la commune et du Bureau de Bienfaisance.

Cette lecture faite, le budget est mis aux voix et adopté à l'unanimité. — On passe ensuite aux questions diverses.

Ordre du jour :

- 1^o: Budget Primitif 1949 (Commune et B. de B.)
- 2^o: Plantation de jeunes peupliers à Majères
- 3^o: Élagage des peupliers à Majères
- 4^o: Rectification de la côte
- 5^o: Fourniture municipale d'essence
- 6^o: Registro des entrées et sorties de carburants
- 7^o: Bail J. Mr. Bague
- 8^o: Concessions au cimetière
- 9^o: Lettre Recours Municipal concernant quittances en impayés
- 10^o: Versus incorporation Rue Laurent
- 11^o: Déminagements du terrain à ordures
- 12^o: Appareil javelisateur
- 13^o: Matériel scolaire
- 14^o: Caisse des Ecoles
- 15^o: Fête patronale
- 16^o: Gazez enlèvements des œuvres minéraires
- 17^o: Demande d'assistance

Plantation de peupliers

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a passé dernièrement une commande aux Pépinières Veroy d'Angers "de 500 boutures de peupliers pour les plantes dans le terrain communal de Majères. Il en profite pour faire remarquer que les plantations existantes, faites il y a environ 25 ans, peuvent être évaluées actuellement à la somme de 1000000 X. Il est bon cependant d'attendre encore quelques années avant d'abattre ces

arbres ... Ce moment-là, on procédera, si possible, à une nouvelle plantation de la même importance pour remplacer celle qui sera enlevée.

Élagage des peupliers

Le Maire ajoute qu'il va faire élaguer les peupliers du Mazure et qu'il s'est mis en rapport pour ce travail avec M. Jean Pujolle.

Celui-ci s'en chargerait moyennant lui laisser les branchements provenants de la taille et il s'engagerait en outre à non faire 500 boutures ..

Le C. M. autorise son Président à traiter avec M. Pujolle mais il est bien entendu, qui au préalable, celui-ci devra produire une police d'assurance Accidents le couvrant ainsi que les aids ou ouvriers qu'il pourrait occuper ..

Rectification de la côte

Les grandes lignes d'un projet de rectification de la côte avaient été soumis au C. M. par le Maire, il y a déjà quelque temps, qui devait être autorisé à faire toutes les démarches nécessaires à ce sujet. - Accepté.

Le Maire fait savoir qu'il connaît tous les pompiers de la ville, Riomme n'y participe, à une adjudication "au rabais" sous pli cacheté, pour la fourniture de l'essence destinée aux véhicules et pompe du corps des S. G. et du camion servant à l'entièrement des ordures ménagères.

Un registre officiel sera tenu adjoint aux "Entrées et Sorties" de l'essence utilisée pour les services du C. des Sapeurs-Pompiers et du camion municipal, ainsi que pour les besoins administratifs.

M. Lamolle, Notaire, a établi le bail ci-dessous entre la Ville et M. J. M. Baqué propriétaire du terrain destiné à recevoir les ordures. M. Cam. Cécile donne lecture de cet acte dont la tenue a l'agrément de l'Assemblée. - Le Maire est donc autorisé à le soumettre à la signature de M. Baqué et à le signer lui-même.

Le Maire donne lecture de la lettre de M. le percepteur lui signalant que, malgré plusieurs avertissements, certains concessionnaires d'eau n'ont pas encore payé les quittances de 1948. - Le C. M. décide que des poursuites seront exercées contre les défaillants.

Les prix des terrains du cimetière sont nettement inférieurs à ceux pratiqués actuellement par des villes de la même importance que la nôtre.

L'Assemblée décide en conséquence de les relever et les porte à :

Les 11 mètres superficiels 1 x 4 . . . 1000 * au lieu de 360 *

6 " 1,5 x 4 . . . 2000 * 3 560 *

8 " 2 x 4 . . . 4000 * 3 1200 *

4 mètres superficiels plus agrandissement de concession . . . 1500 * 3 600 *

Ces nouveaux tarifs sont soumis à l'approbation de l'Autorité tutelle et applicables immédiatement après ..

Le Maire soumet une demande de cursus d'incorporation formulée par le jeune René Laurent, de la classe 1949 actuellement élève de 3^e année au Collège technique de Gourdon. Lotignac.

L'Assemblée donne un avis favorable à cette demande justifiée.

M. Baronne, Entrepreneur, C. M. est chargé par ses Collègues de donner au Garde-Champêtre et à nos cantonniers les directives nécessaires

Vu et approuvé
Toulouse le 12.2.1949
C. M. qndt: le Chf d'A. Générat
J. P. Toulouse

Sursis Laurent

Aménagement du terrain d'ordures

Appareil javelisateur

pour faire les travaux d'aménagement du terrain des ordures (chemin d'accès, clôture, etc.)

Le Conseil estime pour que le Maire fasse activer les travaux préalables à la pose de l'appareil javelisateur dont nous sommes en possession depuis déjà plusieurs mois.

M. Dufot Directeur du C. C. demande à l'Assemblée d'autoriser le Maire à constituer le dossier en vue de faire obtenir par le Département une subvention pour le matériel scolaire acheté auprès la vente des classes dernières.

Les membres présents autorisent le Président à faire le nécessaire pour cela.

M. Gujan s'étonne que la "Caisse des Ecoles" soit en sommeil depuis si longtemps et que ce qu'un Président n'ait pas encore désigné.

Il insiste auprès de M. Dufot pour que il en trouve un dès que possible. Les noms de plusieurs personnes susceptibles d'accepter ce poste ces fonctions sont donnés; M. le Directeur de l'Ecole va les présenter.

M. Guan. Cracille, après avoir exposé les avantages et les inconvénients de l'avance ou du retard de la célébration de notre fête patronale (qui tombe le même jour qu'à Vannemeyan) demande à ses collègues si, cette année, ils sont d'accord de l'avancer ou de la retarder au vu de la maintenance à la date à laquelle elle se tenait dans le passé, c'est à dire le Dimanche après le 24 juin.

Après échange de propos, les membres présents décident, à l'unanimité, que la fête Patronale aura lieu le 26 Juin 1949.

Le Maire donne connaissance des instructions préfectorales ayant trait au relèvement de certaines taxes locales. - Il fait remarquer à l'Assemblée que le taux de 15% appliqué en 1948 sur la taxe d'enlèvement des ordures minagères s'est avéré insuffisante pour faire face aux dépenses de ce service. Comme celles-ci augmenteront encore probablement cette année, il conviendrait de doubler le taux de cette taxe, toujours basé sur la valeur portée sur la dernière matrice cadastrale.

Le C. M. estimant que ce service coûtera, d'après les évaluations faites, la somme minimum de 200 000 francs (vu l'augmentation des salaires, du carburant et l'entretien du matériel), que la taxe sur la base de 15% a rapporté à la commune, 110 000 francs environ, décide de la porter à 30% pour qu'elle produise un chiffre suffisant pour faire face aux dépenses prévues.

La présente délibération sera soumise à l'approbation de l'autorité compétente.

Pour terminer, le C. M. se réunit, en comité secret et examine plusieurs demandes d'assistance:

Guerre: Enfant Bascans Georges, 3 ans, de santé très délicate, admis dans un sanatorium: lequel s'engage à participer aux frais pour une somme mensuelle de 1.500 francs... Accordée

Obéiscs: Mme Servat Irma épouse de Paul Servat de Maraté,

Caisse des Ecoles.

Fête locale

Taxe d'enlèvement des ordures

bénéfique planifiée au S. P. au 10.6.49
Délibérée au dit arrêté.

Le H. Préfet: Mme Ryckebusch

Demande d'assistance

et Raymond Lagnante, intègre, en chômage, sans ressources, ont été hospitalisés tous les deux à l'annexe de l'hôpital municipal; la leur situation, demandes acceptées.

A. DR. à gratuite: Mme Etavieia Castiran et Mr. Gomias né Corre, âgés, malades, intègres, dignes d'intérêt pour tous les rapports Accordé.
Assistance à la famille: les 2 enfants Chirangez confiés à une gardienne à laquelle on remet le montant des allocations familiales relatives à la Mère, à raison de moitié l'autre . . . La somme n'étant pas suffisante pour rémunérer convenablement cette gardienne, l'Assistance sociale du Comté demande que ces enfants obtiennent le bénéfice de l'assistance à la famille qui rendrait en complément des allocations familiales . . . du Conseil à l'unanimité accepte d'accorder cette assistance.

Le Conseil donne aussi son avis favorable à deux demandes d'allocations militaires présentées par Mme Veur Montanosa et Mme Mari Peyre dont les enfants viennent d'être appelés sous les draps . . .

Après la lecture du budget, et en rentrant aux ch. 23 et 24
 Des Dépenses "travaux neufs et grosses réparations", dont il donne le détail:

Chapitre 23

1. Construction de trottoirs	30000
2. Aménagement et clôture du terrain adjacent au cimetière	60000
3. Electrification	50000
4. Aménagement d'un garage municipal	600000
5. Aménagement d'un mur de soutènement (place aux cochons).	70000

Chapitre 24:

1. Honoraires d'avocat et d'procureur	30000
Total	840000

Vu et approuvé

J. Gaudens, le 14.2.1949

Le 1/2/49: M. Gaudens

Le Maire fait savoir au C. M. qu'il y a lieu - en contrepartie des dépenses extraordinaires de porter au Ch. IX des recettes, une somme d'un montant égal provenant du produit de 1308 centimes extraordinaires à mettre en recouvrement en 1919 . . . Le C. M. fait l'inscription de ces centimes . . .

Récapitulation des Recettes P.P. 1949

Ch 1. - Produit des centimes ordinaires spéciaux	10977
2. - Taxes et autres impositions perçues en vertu du rôle	1109000
3. - Petites recettes	2198000
4. - Taxes, droits et rémunération pour services rendus	2226000
5. - Produit des concessions et services à caractère industriel commercial	578100
6. - Revenus du Patrimoine	830
7. - Répartition faite par l'Etat. D'infrastructure et collectivités locales	1510245
8. - Recettes ordinaires diverses	62066
Total de la section ordinaire	7693212

Ch. 9. - Produit des centimes extraordinaires	840000
10. - Subventions extraordinaires	572

11. - Recettes extraordinaires diverses	1832
---	------

12. - Produit des centimes extraordinaires, service de la dette	179771
---	--------

Total des recettes	8.715387,00
------------------------------	-------------

Budget Primitif 1949

- Récapitulation des Dépenses -

Cb. 1.	Administration générale. Personnel	1338400
2.	3 3 Materiel	170000
3.	Justice	30000
4.	Police	310550
5.	Sécurité	278680
6.	Salubrité et Santé	51000
7.	Voirie. Personnel	578200
8.	Voirie. Materiel	1474875
9.	Abattoirs, halles, marché, octrois. Personnel	40700
10.	3 3 Materiel	360000
11.	Services industriels & commerciaux	704485
12.	Propriétés communales	575624
13.	Enseignement	701700
17.	Assistance, prévoyance. Famille	592230
18.	Subventions	195500
19.	Dépenses diverses ordinaires	261790
20.	Dépenses imprévues	30000

Total des Dépenses ordinaires 7.693 784

Cb. 21.	Service des annuités d'emprunt à long terme	181603
23.	Travaux neufs et grosses réparations	810000
24.	Dépenses diverses extraordinaires	30000

Total des Dépenses extraordinaires 1.021 603

Total général 8.715 387

Balance des Recettes et des Dépenses

Budget de la Commune

Recettes	<u>8.715.387</u>
Dépenses	<u>8.715.387</u>

Résumé du budget municipal pour l'année 1915
vers le Comptable
vers le Trésorier
vers le Secrétaire
vers le Maire
vers le Conseil municipal
vers l'Assemblée
vers l'Administration
vers les services
vers les agents
vers les débiteurs
vers les créanciers